



Colloque « Les collectivités locales franciliennes et la rénovation thermique des bâtiments publics », 1^{er} octobre 2015

Notre
invitation
à la COP 21
en page 7



“

« D'aucuns prédisent l'avenir, nous le construisons »

Quel que soit le secteur d'activités dans lequel nous exerçons, notre devoir est toujours d'élargir nos champs et nos capacités d'actions pour être prêts à faire face aux contraintes et problématiques du temps.

Dès lors, en accédant à la présidence de la SAERP en 2012, mon objectif était double. Développer la société et diversifier ses activités, sachant que pour y parvenir, il nous fallait simultanément garantir son équilibre financier tout en développant nos compétences, le tout en renforçant la confiance que nous accordent nos actionnaires.

Aussi, le fait que l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 juillet 2015 ait décidé d'ouvrir et d'augmenter le capital de la SAERP, constitue pour la société une satisfaction et une responsabilité.

Satisfaction d'avoir posé les bases permettant l'engagement de cette démarche, responsabilité au regard des défis à relever, et plus particulièrement celui de la rénovation thermique du patrimoine bâti des collectivités franciliennes, axe fort du service public s'il en est.

Nous avons agi, ces dernières semaines, dans de multiples directions pour donner corps concret à cette démarche. Ainsi, notre

colloque du 1^{er} octobre dernier avait-il pour objet premier de présenter, expliquer et diffuser sur l'ensemble de l'Île-de-France, les caractéristiques et la diversité de nos offres, tant devant les collectivités franciliennes que face aux acteurs économiques du BTP notamment, conscients que nous sommes de l'interaction nécessaire en la matière pour aboutir au meilleur résultat au bénéfice du citoyen.

Demain, la COP 21 se tiendra au Bourget. Un grand dessein aux innombrables rouages, et bien sûr la SAERP y prendra sa place et se fera un plaisir de vous accueillir au Village régional installé au sein de l'Espace Société Civile.

Cette fin d'année 2015, alors que mon présent mandat s'achève, n'est évidemment pas la fin de l'histoire. En 2016, la SAERP célébrera ses 60 ans. Il était donc impératif pour nous de lui préparer un nouvel élan et, par conséquent, si nous avons décidé aujourd'hui, c'est bien pour mieux préparer demain.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre lettre d'information.

Gilles-Maurice Bellaïche

Président,
Conseiller régional d'Île-de-France

LA SAERP
Société d'Aménagement
et d'Équipement de la Région
Parisienne.

En quelques dates :

- 1956 : création de la Société d'Économie Mixte (SEM) SAERP,
- 2002 : entrée au capital de la Région Île-de-France,
- 2008 : la SAERP devient en France la deuxième Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA),
- 2013 : transformation de la SAERP en Société Publique Locale (SPL),
- 2015 : ouverture du capital de la SAERP aux collectivités locales franciliennes.

À DÉCOUVRIR

**Le rapport
d'activités 2014
de la SAERP**
est en ligne.
Découvrez-le sur
www.saerp.fr



îledeFrance

L'intelligence des
équipements publics

GRUPE SCOLAIRE D'ALFORTVILLE : INAUGURATION DU 12 SEPTEMBRE 2015

Temps fort de la rentrée scolaire 2015 : inauguration à Alfortville (94) de la nouvelle école Pierre Bérégovoy

En présence notamment de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de Luc Carvounas, Sénateur-Maire d'Alfortville et de Gilles-Maurice Bellaïche, Président de la SAERP, a été inauguré, le 12 septembre 2015, le groupe scolaire Pierre Bérégovoy.



Madame la Ministre, Najat Vallaud-Belkacem, aux côtés du Sénateur-Maire d'Alfortville, Luc Carvounas

Une inauguration importante pour la Ville d'Alfortville comme pour la SAERP, dans la mesure où elle consacrait l'achèvement d'un projet d'envergure, au sein de la ZAC des Bords de Marne, confié par l'un de ses actionnaires historiques.

Cette école élémentaire de 2 800 m², qui vise une démarche de haute qualité environnementale, accueille depuis la présente rentrée scolaire 20 classes abritant une équipe éducative de 59 personnes qui encadrent 600 élèves. Elle dispose également de salles spécialisées, d'un accueil loisirs, d'une restauration scolaire et d'une salle polyvalente.

Sa réalisation a donné à la SAERP, outil de service public s'il en est, l'occasion de démontrer d'une part sa capacité à tenir des délais aussi ténus qu'impératifs (mandat confié en 2011), les travaux ayant été menés, comme attendu, à terme pour la rentrée scolaire 2015-2016, et d'autre part sa maîtrise technique et financière, le montant total des marchés de travaux ini-

tialement prévus ayant été minoré de plus de 20 %, par rapport à l'estimation initiale du programme, pour une enveloppe finale de près de 19 M€.

Une fillette de la ville, citant Pierre Bérégovoy, a rappelé lors de cette cérémonie

que « l'école prépare l'avenir de la France, nous devons préparer l'avenir de l'école ». C'est, de fait, un sujet de fierté pour la SAERP d'avoir contribué, en qualité de maître d'ouvrage délégué, à cet équipement public.

ECOLE PIERRE BÉRÉGOVOY

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ville d'Alfortville

MAÎTRE D'ŒUVRE : Chabanne et partenaires

18 458 937 € TTC



L'Enseignement Supérieur en Île-de-France à l'honneur avec la future bibliothèque universitaire de Villetaneuse (93)

Le 15 septembre 2015, Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France, et Gilles-Maurice Bellaïche, Président de la SAERP, étaient sur le site de la bibliothèque universitaire Paris XIII à Villetaneuse, en cours de construction.



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE VILLETANEUSE (93)
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE : Bernard ROPA Architecte
 23 694 200 € TTC

Assumer la maîtrise d'ouvrage déléguée d'un équipement public, c'est en piloter les études bien sûr, mais c'est aussi en suivre la construction. C'est donc très régulièrement que les équipes de la SAERP sont « sur les chantiers »... et souvent même, accompagnées d'élus.

Cette opération de construction de l'extension de la bibliothèque universitaire du campus a été confiée par la Région Île-de-France à la SAERP, en sa qualité d'expert en management de projets d'équipements publics.

Il s'agit d'une opération de grande envergure au budget de 23 694 200 € TTC, menée dans le cadre d'une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Ainsi, la relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat, la gestion de l'énergie comme celle de l'eau sont des critères visés au niveau « très performant ».

Ce nouveau bâtiment de 3 étages, se présente comme une façade urbaine le long du futur tram ; il disposera d'une toiture végétalisée, et comportera des locaux d'accueil, des salles de consultation, des magasins ainsi que des espaces techniques et administratifs.

L'exécution des travaux a commencé en octobre 2014, pour une date de livraison prévue au printemps 2016.

Cette visite complète, qui intégrait une présentation avec maquettes et panneaux, en présence de l'architecte, a permis de mesurer le bon état d'avancement du projet présageant un respect rigoureux des délais et des enveloppes estimées.

L'objectif poursuivi est toujours identique : mettre à disposition des étudiants des infrastructures haut de gamme contribuant à favoriser leur réussite pour préparer un avenir toujours meilleur.

“

Le mot du Président du Conseil Régional d'Île-de-France

« C'est toujours à la fois un moment d'intense émotion et de bonheur concret de voir un projet passé du stade de dossier à celui de réalisation sur le terrain.

Cette extension de la bibliothèque universitaire en partenariat avec la SAERP, couplée à l'ouverture d'une résidence étudiante, sont une fierté pour nous et des conditions de travail et d'accueil bonifiées pour nos jeunes ».



Visite de la Bibliothèque universitaire de Villetaneuse (93) autour de Jean-Paul Huchon Président du Conseil Régional d'Île de France, de Gilles-Maurice Bellaïche Président de la SAERP et d'Isabelle This Saint-Jean Vice-présidente de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Jean-Paul Huchon,
Président du Conseil Régional d'Île-de-France



Salle Delouvrier,
Conseil Régional d'Île-de-France



Ghislaine D'Hondt,
Directrice du pôle opérationnel et technique
de la SAERP



Gilles-Maurice Bellaïche, Président
et Isabelle Bonnaud-Jouin, Directrice Générale
de la SAERP

Les collectivités locales et la rénovation thermique

Ce 1^{er} Octobre, ce sont plus de 150 participants qui avaient répondu à l'invitation de la SAERP au colloque qu'elle organisait dans les locaux du Conseil Régional d'Île-de-France.

Élus locaux de toutes les strates territoriales, responsables administratifs, techniques ou financiers représentant leur collectivité, ou acteurs du secteur du BTP, tous ont pu trouver ce qu'ils étaient venus chercher.

Une première information sur l'offre de partenariat de la SAERP, une expression sur l'importance de la responsabilité qui pèse sur les collectivités en matière d'économie d'énergie en général et de rénovation thermique en particulier, un éclairage technique, financier et juridique apporté par les intervenants, chacun y a manifestement puisé de quoi s'enrichir sur le sujet.

La matinée a débuté par les mots d'accueil de Jean-Paul Huchon et Gilles-Maurice Bellaïche, respectivement Président de la Région Île-de-France et de la SAERP, qui ont, tour à tour, rappelé l'actualité prégnante de la problématique du jour.

À la fois, en termes événementiels, eu égard à l'organisation en Île-de-France de la COP 21, et, surtout, en ce que les impératifs écologiques ont conduit les gouvernements à légiférer (Lois dites Grenelle et Transition énergétique), fixant, notamment pour les collectivités, des objectifs quantifiés à atteindre et des dates butoirs pour leur mise en œuvre.

Isabelle Bonnaud-Jouin, Directrice générale, a pu, dès lors, présenter à l'assistance les atouts de la SAERP, rappelant tant les principes qui guident son action (Intérêt général et rigueur de gestion d'une SPL), que l'expertise d'une équipe façonnée pour la conduite de projets, et l'offre d'accompagnement des collectivités locales franciliennes.

Les illustrations par l'exemple sont toujours bienvenues parce qu'elles fournissent précisément aux participants la possibilité de mesurer concrètement les contours de telles opérations. C'est

Les avantages de l'accompagnement des collectivités locales par la SAERP, c'est la garantie d'un projet alliant respectivement :

S comme Service public, puisqu'en effet la SAERP est une SPL (Société Publique Locale), outil au service de ses actionnaires pour la construction, la réhabilitation d'équipements publics et la rénovation énergétique.

A comme Avenir, la collectivité ayant l'opportunité de réaliser une opération d'ensemble comprenant financement, réalisation des travaux/exploitation/maintenance et engagement de performance énergétique.

E comme Expertise, la SAERP mettant à disposition ses collaborateurs, architectes, ingénieurs thermiciens, juristes, ingénieurs, financiers, aux compétences reconnues, garants d'un résultat à la hauteur des attentes de la collectivité locale comme des usagers.

R comme Réactivité, la présence sur le terrain des équipes de la SAERP aux côtés de la collectivité avec le souci constant du respect des enveloppes financières et des délais de livraison.

P comme Performance, les montages proposés permettant le paiement des travaux lissé dans le temps, en partie compensé par les économies d'énergie et la possibilité de traiter en parallèle des travaux connexes (accessibilité, sécurité, désamiantage...)

franciliennes des bâtiments publics

exactement ce qu'ont pu présenter, d'une part, Benoît Leclair et Philippe Truchy, Président et Directeur général de la SPL OSER, acteur régional, homologue de la SAERP, en Rhône-Alpes, et, d'autre part, Ghislaine D'Hondt, Directrice du pôle opérationnel et technique de la SAERP.

Maître Olivier Ortega, avocat, a, pour ce qui le concerne, délivré un point précis de l'environnement juridique en matière de contractualisation et de financement des projets, et, évoqué les évolutions à l'œuvre, au regard de l'ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics.

Pour clôturer cette matinée, Corinne Rufet, Vice-présidente de la Région en charge de l'ensemble des questions environnementales, est venue dire sa satisfaction de voir chacun, quel que soit son niveau de responsabilité et d'intervention dans la vie de la cité, être sensibilisé à la préservation des ressources naturelles, et, par là même, soucieux de garantir un avenir commun.

Au-delà de ces « interventions de la tribune », ont été tout autant appréciés, les

moments réservés à la prise de parole des participants, chacun pouvant exprimer ses interrogations, et/ou faire part de ses expériences, qui, les unes comme les autres, apportent un réel bénéfice à ce type de rencontre.

Enfin, parce que le travail n'est pas exhaustif de la convivialité, la traditionnelle pause de mi-colloque a été goûtée de toutes et tous, et, a permis la prise de nombreux contacts, qui, pour certains, ont d'ores et déjà débouché sur des rendez-vous bilatéraux.

Le Président Bellaïche l'avait rappelé en ouvrant ce colloque : « l'énergie, c'est ce qu'il nous faut économiser pour préserver l'avenir, c'est aussi ce qu'il nous faut multiplier pour mieux le préparer ».

Gageons que nos débats aient pu contribuer à nous rapprocher de l'objectif.



Le temps d'une pause conviviale



Benoît Leclair, Président SPL Oser et Philippe Truchy, Directeur Général SPL Oser



Corinne Rufet, Vice-Présidente de la Région en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Énergie

Entretien avec M^e Olivier Ortega, avocat associé au cabinet Lefèvre Pelletier & associés

Existe-t-il aujourd'hui un cadre juridique stabilisé et sécurisé pour conduire les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ?

Oui, l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son futur décret d'application (actuellement en concertation publique) fournissent les véhicules contractuels utiles pour permettre à un opérateur régional tel que la SAERP de prendre en mains la rénovation d'un ou plusieurs bâtiments des collectivités locales ou EPCI qui sont ses actionnaires.

Ce cadre s'inscrit dans une relation dite de « quasi-régie » ou « in-house » qui permet de contracter librement sans mise en concurrence entre l'actionnaire et la SAERP ; cette dernière, pour sa part, est soumise aux obligations de mise en concurrence et ne pourra retenir le titulaire du contrat aval qu'après consultation.

Quel est le rôle des collectivités locales et EPCI actionnaires de la SAERP dans le pilotage du projet de rénovation de leurs bâtiments ?

La SAERP a pour vocation de concentrer chez elle la complexité du projet (audit énergétique préalable, définition des scénarios d'amélioration de la performance énergétique, aide au choix du scénario pertinent, consultation du marché, choix de l'opérateur, suivi du contrat et mise en jeu, s'il y a lieu, de la garantie de performance énergétique, ...).

Pour autant, l'actionnaire demeure maître du rythme et des options stratégiques du projet puisqu'il sera amené à prendre une délibération en amont sur les principes du contrat de performance énergétique qu'il conclura avec la SAERP et qui servira de base à la mise en concurrence des

entreprises privées, puis à prendre une seconde délibération au moment de la signature par la SAERP du marché avec l'opérateur pressenti en vue de fixer le détail du projet de rénovation et qui sera également mis à jour entre l'actionnaire et la SAERP.



Maître Olivier Ortega

Cabinet Lefèvre Pelletier et associés

DÉMARRAGES DE CHANTIER DE LYCÉES FRANCILIENS EN LIGNE DE MIRE :

Lycée Jean-Baptiste Clément à Gagny (93)

Pour répondre aux besoins et améliorer la qualité des conditions de vie des usagers, le programme prévoit la construction d'un bâtiment neuf d'environ 550 m² SHON, la restructuration partielle des rez-de-chaussée et le traitement d'environ 500 m² d'espaces extérieurs. Il s'agit d'une opération ciblée « lieux de vie », l'ensemble bâti sera mis aux normes de sécurité incendie et accessibilité des personnes handicapées. Les travaux se déroulent essentiellement en site occupé et l'opération est menée avec une démarche de qualité environnementale.

Démarrage des travaux le 1^{er} juillet 2015 (4 lots) pour un objectif de livraison début 2017.

Lycée Jean Vilar à Plaisir (78)



Lycée Jean Vilar / Plaisir (78)

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE : Fournier et Bathellier Architectes
20 290 000 € TTC

Le lycée Jean Vilar est situé à l'ouest de la commune de Plaisir dans les Yvelines. Le programme de cette opération comprend la mise aux normes du service de restauration, la création d'une salle de conférence/théâtre d'une capacité de 200/220 places, la réinstallation de 5 salles de cours, la démolition/extension de la demi-pension, la remise aux normes d'accessibilité handicapés entre autres. Démarrage des travaux en septembre 2015 pour un objectif de livraison en février 2018.

DEUX OPÉRATIONS SYMBOLIQUES À PARIS EN DÉMARRAGE TRAVAUX :

Le Lycée Henri IV, Paris 5^e



CRÉATION DE 18 PLACES D'INTERNAT AU LYCÉE HENRI IV
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE : H2O Architectes
2 871 000 € TTC

Dans le V^e arrondissement de Paris, face au Panthéon, la totalité de l'établissement est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1992. L'établissement accueille 2 600 élèves, du collège aux classes préparatoires. 18 places d'internat, réservées aux jeunes filles, seront créées en restructurant des surfaces videntes pour 760 m² SHON environ dans

le bâtiment rue Clotilde. L'opération permet, d'autre part, de régler le problème d'accessibilité-handicap d'une partie du bâtiment et des autres chambres d'internat. Pour réaliser ces places d'internat, seront réaffectés des locaux à l'usage de logements de fonction situés aux 2^e et 3^e étages. Démarrage travaux en septembre 2015 et livraison prévue en août 2016.

La Maison Île-de-France à la CIUP, Paris 14^e



Le terrain se situe dans le parc de la Cité Internationale Universitaire de Paris, espace boisé et protégé. Le programme consiste en la réalisation de 142 chambres pour étudiants. La démarche attendue est d'atteindre sans énergie renouvelable, le niveau « passif » aligné sur le concept Passiv Haus allemand. L'objectif d'un bâtiment Zéro énergie (ZEN) se définit avec des besoins énergétiques de fonctionnement réduits au strict minimum, une énergie grise maîtrisée, et, en bilan annuel, des besoins énergétiques de fonctionnement, pour tous les usages,

MAISON ÎLE-DE-FRANCE / PARIS (14^e)

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE : ANMA Architectes
21 670 961 € TTC



couverts par une production locale, au moins égale, d'énergie renouvelable. La pose de la 1^{re} pierre a eu lieu le 19 mai 2015 pour une livraison prévisionnelle en décembre 2016.

CANDIDATURE FRANÇAISE À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

L'Île de Loisirs de Vaires (77), site olympique stratégique



DÉVELOPPEMENT DU SITE SPORTIF DE L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES / TORCY (77)
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE : Auer Weber Associés
75 237 409 € TTC

Dans le cadre de la candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la question des infrastructures et des équipements constitue, chacun le comprend, un volet essentiel du dossier à soumettre.

Le site olympique de Vaires-sur-Marne, dont les travaux démarrent en cette fin d'année, en est une illustration. De surcroît, ce réaménagement de l'Île de Loisirs de Vaires-Torcy concilie espaces naturels et développement durable, équipements sportifs et espaces de détente.

À terme, ce projet représente à la fois un pôle d'excellence pour le monde sportif, un site de loisirs de haute qualité pour les usagers, et un élément d'attractivité du territoire en tant que levier de développement économique et touristique.

Pour Philippe Graille, Directeur technique national (DTN) de la Fédération Française de Canoë-Kayak, « ce futur site constitue une formidable opportunité de bénéficier aux portes de Paris d'un équipement sportif moderne, innovant et structurant, capable de concilier des pratiques récréatives et de loisir, de répondre aux besoins de formation des futurs cadres et d'accueillir la pratique de haut niveau... une réponse performante aux besoins du monde sportif... un outil d'aménagement du territoire puissant, porteur d'économie, d'emplois et de services pour la population francilienne. ».

C'est un projet « 100 % public » dont les travaux sont estimés à 26 mois. Sa réalisation est évaluée à 75 M€ TTC, dont le financement est assuré à 80 % par la Région Île-de-France et 20 % par l'État.

Si la Région en est donc le principal opérateur, elle a désigné la SAERP comme maître d'ouvrage délégué, laquelle organise et pilote la réalisation des études et des travaux, et assurera jusqu'à la livraison la coordination entre les différents intervenants.

Comme l'ajoute le DTN, voilà « l'outil idéal pour former nos futurs champions, préparer nos équipes de France et accueillir les plus grands championnats de canoë-kayak et d'aviron ». L'équipe de la SAERP est évidemment pleinement investie dans ce projet dont Philippe Graille nous confie « ...Rêvons ensemble qu'il devienne le théâtre des Jeux de 2024... ».



Philippe Graille

Directeur Technique National de la Fédération Française de Canoë-Kayak

LIVRAISON DE RENTRÉE :

Lycée La Bruyère à Versailles (78)

L'opération pilotée par la SAERP, pour la Région Île-de-France, consiste en la restructuration du service de restauration du lycée La Bruyère à Versailles. Le programme a pour objectif principal la réorganisation complète des locaux et la rénovation des équipements de cuisine pour permettre leur mise aux normes d'hygiène et de sécurité avec création d'un ascenseur et traitement du mur de façade entre autres. Ce projet est mené selon une démarche de qualité environnementale et fait l'objet d'un cahier des charges spécifique dont l'efficacité énergétique est un des points essentiels.

Démarrage des travaux en mai 2014 et livraison en août 2015.



Lycée La Bruyère / Versailles (78)

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France
MAÎTRISE D'ŒUVRE : SAM Architecture
6 000 000 € TTC

FLASH INFO COP 21

Lundi 7 décembre de 11 h 45 à 12 h 45

La Région Île-de-France sera présente au « Village de la Société Civile » tout au long de la COP 21 au Bourget (93), soit du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Le lundi 7 décembre 2015, la journée sera pleinement consacrée aux problématiques d'énergies renouvelables et de rénovation thermique.

C'est donc avec un grand plaisir que l'équipe de la SAERP vous convie de 11 h 45 à 12 h 45 à passer au sein de l'espace « Île-de-France », où nous vous présenterons en détail notre démarche et nos offres de partenariat et répondrons à toutes les questions que vous vous posez en la matière.

Nomination de la SAERP aux Trophées des E.P.L.

LYCÉE NEUF DU BOURGET (93)

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Région Île-de-France

MAÎTRE D'ŒUVRE : Hubert et Roy Architectes

28 514 200 € TTC



Chaque année la **Fédération des Entreprises Publiques Locales (E.P.L.)** organise un concours auquel l'ensemble des E.P.L. peuvent participer, quel que soit leur secteur d'activités (Habitat et développement urbain, Développement des territoires, Services au public).

Ce concours vise à récompenser des projets répondant à des enjeux majeurs du XXI^e siècle en mettant en valeur des initiatives significatives.

Est ainsi soulignée la performance économique, sociale ou environnementale de l'équipement public réalisé par l'E.P.L. candidate au service d'une collectivité locale ou territoriale.

Déjà en 2014, la SAERP a été nommée au titre de l'opération EREA Toulouse Lautrec à Vaucresson (92).

Cette année, en 2015, La SAERP s'est à nouveau engagée dans ce concours, dans la catégorie « **Services au Public** », au titre de laquelle sont notamment concernés divers domaines d'intervention comme les équipements publics, les déplacements, l'énergie, l'eau, la culture ou encore diverses actions sociales.

L'équipement présenté par la SAERP au jury du concours est le **Lycée neuf du Bourget (93)**, investissement de près de 30 M€, qui a ouvert ses portes lors de la rentrée 2014/15.

Il s'agit d'un projet à **forte ambition architecturale** puisque le challenge était de transformer d'anciens locaux, Art Déco

des années 30, désaffectés, en un lycée moderne faisant une part large au traitement environnemental.

La réutilisation douce du bâtiment ancien a permis de conserver de grands espaces libres paysagers et de limiter les adjonctions à des structures légères et majoritairement en bois.

La gestion durable de l'énergie se trouve favorisée par une utilisation optimum des ressources naturelles (soleil, eau de pluie, éolien).

Par ailleurs, l'**Histoire** est partie intégrante du projet en ce sens où les locaux d'origine étaient ceux d'un IUFM (Institut de Formation des Maîtres) alors qu'aujourd'hui ce sont les jeunes qui y trouveront les éléments de leur formation.

Enfin, **les aspects socio-pédagogiques** constituent une part importante de cette réalisation, un **micro-lycée pour élèves décrocheurs** étant intégré au cœur de l'établissement.

Sensible aux qualités toutes particulières du projet défendu, cette réalisation de **la SAERP a été nommée par le jury du concours**, devant Gilles-Maurice Bellaïche, son Président, et Isabelle Bonnaud-Jouin, sa Directrice générale ont été auditionnés ce 9 Septembre.

Il s'agit là d'une reconnaissance de la profession du travail de toute l'équipe de la SAERP, qui est évidemment heureuse de la faire partager aux lecteurs de notre lettre d'information.



Isabelle BONNAUD-JOUIN

Directrice générale de la SAERP

On approche de la fin 2015, quel bilan ?

2015, une année pleine. Pleine d'ambitions avec la procédure d'ouverture et d'augmentation du capital de la société qui a été décidée par l'Assemblée Générale de Juillet. Pleine de satisfactions aussi avec notamment la garantie de l'équilibre financier de la Société et cette nomination aux Trophées des EPL. Volonté de développement, renforcement des bases et reconnaissance de la profession, voilà bien 3 piliers forts pour aller de l'avant.

Et quelles perspectives 2016 ?

Précisément la SAERP fêtera ses 60 ans en 2016. Pour la Directrice générale que je suis, l'objectif est double. D'une part, renforcer notre relation de confiance avec nos actionnaires en répondant de manière proactive et avec la plus grande efficacité à leurs attentes. D'autre part, réussir l'élargissement de notre palette d'intervention, et je pense ici à notre implication grandissante dans la rénovation thermique des bâtiments publics, en accroissant le nombre de collectivités partenaires. C'est bien sûr extrêmement mobilisateur pour l'équipe et in fine bénéfique pour les franciliens.